

CONSEIL COMMUNAL DU 23 JUIN 2026

Présents :

Bruno POZZONI, Bourgmestre - Président;
 Kim D'HAUWER PINON, Emérence LEHEUT, ~~David GELAY~~, Cathy MINON, Delphine KONDRE, Échevins;
 Annie COTTON, Maryse HOYAUX, Régis R' YADI, Elie CAPRON, Giuseppe SITA, Freddy POELART, Nurdan DOGRU, Philippe BLONDEAU, Romain LELEUX, Magali IALIPRETE, Nathalie GAUCHY, Jean-Michel HOYAUX, Ūnal SAUVENIERE, ~~Camille LENAIN~~, Mike MBONGO BOKETSHU, Patrick PETIT, Ronald LESCART, Anna-Rita FARNETI, René VEULEMANS, Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN, Benjamin PUISSANT, Conseillers;
~~Marc BOITTE~~, Président du CPAS avec voix consultative;
 Moïra FRANÇOIS, Directrice générale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Monsieur l'Echevin David GELAY, Madame l'Echevine Cathy MINON, Madame la Conseillère Camille LENAIN et Monsieur le Président du CPAS Marc BOITTE sont excusés ; 24 membres sont donc présents.

SEANCE PUBLIQUE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26/05/2026.

DIRECTION GENERALE

2. Pétition concernant l'aménagement de la rue Duchâteau Frères - Communication

Le Conseil communal, siégeant publiquement, reçoit communication de la pétition réceptionnée le 29 mai 2026 à l'Administration communale, en réaction aux aménagements prévus à la rue Duchâteau Frères.

3. Proposition du groupe MR relative à la modification de la composition des commissions préparatoires du Conseil communal - Prise d'acte du remplacement d'un membre du groupe MR

ACTE la nouvelle composition des 2° et 3° commissions de préparation du Conseil communal pour le groupe politique MR, de la manière suivante :

<u>COMMISSIONS</u>	
<u>2° commission</u>	
Présidents :	Membres :
GELAY David	~~LENAIN Camille~~
MINON Cathy	PUISSANT Benjamin (MR)
	BLONDEAU Philippe (MR)
<u>3° commission</u>	
Président :	Membres :
LEHEUT	~~LENAIN Camille~~
Emérence	BLONDEAU Philippe (MR)
	JONNIEAUX CHAPELAIN Marie-Françoise (MR)

4. Intercommunale AIOMS - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 24/06/2026 - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale AIOMS du 24/06/2026.

5. Intercommunale IDEA - Approbation des points soumis aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 24/06/2026 - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver, en vue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'IDEA du 24 juin 2026, les dispositions suivantes basées sur leur ordre du jour respectif.

6. Intercommunale IGRETEC - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 25/06/2026 - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IGRETEC du 25/06/2026.

Monsieur le Bourgmestre Bruno POZZONI quitte temporairement la séance.

Madame l'Echevine Kim D'HAUWER PINON assure alors la présidence durant l'examen et le vote du point n° 7.

7. Intercommunale HYGEA - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 26/06/2026 - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale HYGEA du 26/06/2026.

Monsieur le Bourgmestre Bruno POZZONI réintègre la séance.

8. Intercommunale CENEO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 29/06/2026 - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale CENEO du 29/06/2026.

COMPTABILITE

9. Situation de caisse pour la période du 01/01/2026 au 31/03/2026 - Prise d'acte

PREND ACTE du procès-verbal de vérification de la situation de la caisse du Directeur financier arrêtée le 31 mars 2026 (période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026) joint au dossier.

10. Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel de maintien de l'emploi relatif à une subvention annuelle visant à maintenir les emplois créés dans le cadre du dispositif d'aide à la promotion de l'emploi (APE) - Prise d'acte

Prend acte qu'à dater du 1^{er} janvier 2026 :

1. le montant de la subvention APE est diminué du montant de 108.908,05 € ;
2. le nombre de travailleurs pour le calcul de l'obligation de maintien du volume de l'emploi pérenisé est diminué de **3,73** équivalents temps plein.

11. Application de l'article 60 du règlement général de comptabilité communale pour le mandat 830 de 2026 - Prise d'acte.

PREND ACTE de la décision du Collège communal du 08 juin 2026 de faire application, sous sa responsabilité, de l'article 60 du Règlement Général de la Comptabilité communale et de charger par conséquent Monsieur Fabrice DE ROOVER, Directeur Financier, d'imputer les dépenses dans la comptabilité communale et de procéder au paiement stricto sensu du mandat portant le numéro 830 de 2026.

12. Comité de jumelage de Manage - Subvention 2026 - Octroi - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'affectation du subside octroyé en 2025 au Comité de Jumelage de Manage ;

Article 2 : D'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association une subvention d'un montant de 4.600 Euros.

Article 3 : D'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : D'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

13. Contrat de Rivière Senne - Subvention 2026 - Octroi - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1: D'approuver l'affectation du subside octroyé en 2025 pour le contrat de Rivière "Senne" ;

Article 2: D'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association une subvention d'un montant de 4.340 Euros.

Article 3: D'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4: D'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

14. Contrat de Rivière Haine - Subvention 2026 - Octroi - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1: D'approuver l'affectation du subside octroyé en 2025 pour le contrat de Rivières "Haine" ;

Article 2: D'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association une subvention d'un montant de 2.107,60 Euros.

Article 3: D'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4: D'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

15. Foyer culturel de Manage asbl - Subvention 2026 - Octroi - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

ARTICLE 1 : D'approuver l'affectation du subside communal octroyé en 2025 au Foyer Culturel de Manage.

ARTICLE 2 : D'approuver l'aide indirecte octroyée en 2025 au Foyer Culturel de Manage s'élevant à un montant supérieur à 52.927,16 €

ARTICLE 3 : D'octroyer pour l'exercice 2026 à cette association une subvention d'un montant total de 79.390,74 €.

ARTICLE 4 : D'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

ARTICLE 5 : D'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2027 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

16. Fabrique d'église Saintes Catherine et Philomène à Manage - Compte 2025 - Décision - Vote

DECIDE par 18 oui, 2 non et 4 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2025 tel que présenté par la Fabrique d'église Saintes Catherine & Philomène à Manage tel que modifié.

17. Fabrique d'église Saint Gilles à Fayt-lez-Manage - Compte 2025 - Décision - Vote

DECIDE par 18 oui, 2 non et 4 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2025 tel que présenté par la Fabrique d'église Saint Gilles à Fayt-lez-Manage.

18. Fabrique d'église Saint Pierre à La Hestre - Compte 2025 - Décision - Vote

DECIDE par 18 oui, 2 non et 4 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2025 présenté par la Fabrique d'église Saint Pierre à La Hestre.

19. Fabrique d'église Saint Hubert à Jolimont - Compte 2025 - Décision - Vote

DECIDE par 19 oui, 2 non et 3 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Saint Hubert à Jolimont, en vue de solliciter de cette assemblée un avis favorable.

20. Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bois d'Haine - Compte 2025 - Décision - Vote

DECIDE par 18 oui, 2 non et 4 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2025 tel que présenté par la Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bois D'Haine tel que modifié.

21. CPAS - Comptes de l'exercice 2025 - Approbation - Décision - Vote

DECIDE par 19 oui et 5 abstentions D'ARRETER ET D'APPROUVER les comptes annuels de l'exercice 2025 présentés par le Centre public d'Action sociale de Manage.

22. CPAS - Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 - Approbation - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité D'ARRETER ET D'APPROUVER la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 présentée par le Centre public d'Action sociale de Manage.

23. Contrat relatif à la communication à la commune par la BCSS de données à caractère personnel en vue de l'octroi automatique de droits supplémentaires pour l'année 2026 - Approbation - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er}. D'approuver le contrat relatif à la communication de données à caractère personnel par la BCSS à la commune de Manage en vue de l'octroi automatique de droits supplémentaires dans le cadre de la taxe sur la gestion des déchets de l'exercice 2026.

Article 2. De désigner le Bourgmestre et la Directrice générale pour la signature dudit contrat.

ENSEIGNEMENT - MATERNEL**24. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi à l'école communale CoqCauBois, rue Lateau - Décision - Vote.**

DECIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, pour la période du 27/05/2026 au 03/07/2026, à l'école communale CoqCauBois, rue Lateau (5242252805).

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**25. Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE) 2026-2031 - Approbation - Décision - Vote**

DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER le Programme CLE 2026-2031, le Projet pédagogique de l'accueil ainsi que du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'accueil des écoles communales manageoises.

PLAN DE COHESION SOCIALE (PCS)**26. Approbation des dossiers justificatifs E-comptes (84010) et Article 20 (84011) relatifs au PCS 2025 - Décision - Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver les dossiers justificatifs financiers PCS 2025 (84010) et Article 20 (84011).

DIVISION TRAVAUX**27. Accord-cadre - Entretien de trottoirs - Diverses rues - Ex. 2026 à 2029 : projet - Décision - Vote**

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er}: de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretien de trottoirs en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2026, à savoir 250.000,00 € révision et TVA comprises.

Art. 2: d'approuver le cahier des charges portant la référence n° 2026-017 et l'estimation totale tenant compte des reconductions s'élevant à 775.402,80 € HTVA - 938.237,40 € révision et TVA comprises.

Art. 3: de passer l'accord-cadre par la procédure ouverte.

28. Accord-cadre - Entretien de voiries - Diverses rues - Ex. 2026 à 2029 : projet - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er}: de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretien de voiries en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2026, à savoir 300.000,00 € révision et TVA comprises.

Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2026-004 et l'estimation totale tenant compte des reconductions s'élevant à 991.271,12 € HTVA - 1.199.438,04 € révision et TVA comprises.

Art. 3 : de passer l'accord-cadre par la procédure ouverte.

29. Accord-cadre - Entretien ponctuels de voiries - Diverses rues - Ex. 2026 à 2029 : projet - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er}: de passer un accord-cadre afin de procéder aux commandes des travaux d'entretiens ponctuels de voiries en fonction des besoins du service à concurrence du montant prévu au budget 2026, à savoir 100.000 € révision et TVA comprises.

Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2026-005 et l'estimation totale tenant compte des reconductions s'élevant à 330.319,84 € HTVA - 399.687,00 € révision et TVA comprises.

Art. 3 : de passer ce marché de travaux par la procédure ouverte.

30. Marché de services - Missions d'auteur de projet, de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relatives à l'aménagement et à l'égouttage de la rue de Binche – Annulation de la décision du Conseil communal du 26/05/2026 - In House : recours aux services de l'intercommunale IDEA - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er}: d'annuler la décision du Conseil communal du 26/05/2026.

Art. 2: de recourir à l'article 30 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics pour les missions d'auteur de projet, de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relatives à l'aménagement et à l'égouttage de la rue de Binche.

Art. 3: de solliciter, sur base de la théorie du contrôle « In house », une offre pour ces prestations auprès de l'intercommunale IDEA.

MOBILITE**31. Règlement complémentaire de circulation routière – Projet d'arrêté ministériel – Route régionale N583A, Rue de Bascoup n°37B à 65 – stationnement face au parc communal de Fayt - Décision - Vote**

DECIDE, à l'unanimité D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet d'arrêté ministériel visant à abroger la bande de stationnement existante Rue de Bascoup, côté pair, de l'opposé du n°37B à l'opposé du n°65 et à créer une bande de stationnement côté impair entre les n°65 et 37B assortie de zones d'évitement striées triangulaires de 3x2m à l'opposé des n°37A et 69 et à hauteur des n°65 et 37B.

32. Règlement complémentaire de circulation routière – Inversion du sens de circulation Cité du Moulin - Décision - Vote

DECIDE, à l'unanimité D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur l'inversion du sens de circulation Cité du Moulin, sous réserve d'approbation du projet d'arrêté ministériel visant à abroger la bande de stationnement sise face au Parc communal de Fayt et à déplacer celle-ci face aux n°37B à 65.

CULTURE**33. CENTRAL – Convention de participation - Approbation - Décision - Vote**

DECIDE à l'unanimité d'approuver le projet de convention reprenant les modalités de collaboration entre la Commune de Manage et Central.

BIBLIOTHEQUES**34. Approbation du rapport financier 2025 de la bibliothèque communale de Manage - Décision - Vote**

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le rapport financier 2025 de la bibliothèque communale de Manage ;

Article 2 : de transmettre ledit rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles au 30 juin 2026 via la plateforme SUBside pour validation.

DIRECTION GENERALE**35. Questions des Conseillers communaux**

Le Conseil communal, siégeant publiquement, prend acte de la réponse du Collège communal à la question suivante, au sujet de laquelle il est peu ou prou débattu :

Monsieur le Conseiller Ünal SAUVENIERE :

Rue de la Croyère : situation de danger pour les usagers faibles et plaintes des riverains (*question orale*).

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 20h05 et prononce le huis-clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h10.

La Directrice générale,

Par le Conseil,

Le Bourgmestre - Président,

Moïra FRANÇOIS

Bruno POZZONI